



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 57 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des principaux résultats obtenus au cours de la période considérée en ce qui concerne la réalisation de la cible 11 (relative à l'assainissement des taudis) et de la cible 10 (relative à l'eau et à l'assainissement) de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 7 et la lutte contre la prolifération des taudis, recommandé au paragraphe 56 m) du Document final du Sommet mondial de 2005. Ces cibles constituent des points de départ stratégiques pour la réalisation du double objectif du Programme pour l'habitat : assurer un logement convenable à tous et le développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation.

Le premier des résultats obtenus est le document final de la vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui a adopté plusieurs résolutions importantes, dont les résolutions décisives relatives au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, aux opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour le financement de logements sociaux et de développement urbain, aux directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales, et aux principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous.

* A/62/150.



Le deuxième résultat est le document final issu des consultations mondiales et régionales qui se sont tenues à l'appui de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs internationaux de développement relatifs aux établissements humains.

Le troisième résultat important est le renforcement continu des relations de travail d'ONU-Habitat avec les institutions financières internationales et régionales et les autres donateurs concernant le renforcement des capacités de préinvestissement nécessaires à la mise en œuvre à plus grande échelle des projets pilotes destinés à créer des établissements humains favorables aux pauvres.

Le rapport fait également un bref tour d'horizon des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes, et se termine par des recommandations. Celles-ci sont particulièrement bienvenues à mi-parcours du délai de réalisation des OMD et au moment où la communauté internationale est témoin des conséquences sociales, économiques et environnementales d'une urbanisation rapide et chaotique et de la détresse des 1 milliard d'habitants des taudis de la planète. La réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international est de plus en plus tributaire de notre capacité collective de maîtriser l'urbanisation et de rendre nos villes plus viables et la vie de leurs habitants plus équitable.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	4
II. Résultats de la vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	2–30	4
A. Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013	3–14	4
B. Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	15–23	6
C. Autres résolutions importantes adoptées par le Conseil d'administration ...	24–30	8
III. Processus consultatifs régionaux et mondiaux	31–62	9
A. Forum urbain mondial	31–37	9
B. Conférences ministérielles sur le logement et le développement urbain	38–42	10
C. Commission du développement durable	43–45	11
D. Collaboration avec les commissions régionales et les autres fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées	46–57	12
E. Sommet Africités	58–59	14
F. Célébration de la Journée mondiale de l'habitat	60–62	14
IV. Collaboration avec les institutions financières internationales et régionales et avec d'autres partenaires	63–94	15
A. Investissements induits en matière d'eau et d'assainissement : collaboration avec les Banques africaine et asiatique de développement	64–69	15
B. Mobilisation des capitaux intérieurs grâce à la Facilité pour la réfection des taudis	70–72	17
C. Initiatives Alliance des villes et Villes sans taudis	73–76	18
D. Collaboration avec la Commission européenne	77	18
E. Global Land Tool Network	78–83	19
F. Collaboration avec le secteur privé	84–89	20
G. Participation de la société civile	90–94	21
V. Renforcement de la coordination des activités humanitaires et de la reconstruction durable	95–97	22
VI. Questions financières et budgétaires	98–102	22
A. Mobilisation des ressources	98–99	22
B. Équilibre entre les contributions affectées et les contributions non affectées	100–101	23
C. Contributions au budget ordinaire	102	24
VII. Conclusions et recommandations	103–106	24

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 61/206 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2006, intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ». Il porte principalement sur l'état d'avancement de l'application de cette résolution.

II. Résultats de la vingt et unième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

2. La vingt et unième session du Conseil d'administration a été exemplaire à plusieurs égards. Dans l'esprit de la réforme de l'ONU, ses travaux ont été simplifiés, de sorte que l'ordre du jour a été bien ciblé et cohérent, qu'il y a eu une grande cohérence entre le dialogue et les débats et que les résolutions adoptées se renforcent mutuellement. Parmi ces résolutions figurent des résolutions d'une importance décisive, relatives au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013¹, aux opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains aux fins du financement de logements sociaux et du développement urbain², aux directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales³, et aux principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous⁴.

A. Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013

3. Le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 a été élaboré par voie d'un processus consultatif, conformément à la résolution 20/19 adoptée par le Conseil d'administration à sa vingtième session⁵. Cette résolution préconisait l'adoption d'un plan et d'une stratégie de mobilisation des ressources bien ciblés et axés sur les résultats propres à permettre de renforcer le rôle de catalyseur du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international en matière d'établissements humains⁶.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 8 (A/62/8), annexe I, sect. B, résolution 21/2.*

² *Ibid.*, résolution 21/10.

³ *Ibid.*, résolution 21/3.

⁴ *Ibid.*, résolution 21/4.

⁵ *Ibid.*, *soixantième session, Supplément n° 8 (A/60/8), annexe I, sect. B.*

⁶ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.*

4. Le Plan met essentiellement l'accent sur : l'harmonisation et la cohésion des programmes, en particulier des activités normatives et opérationnelles; un suivi et l'établissement de rapports axés sur les résultats; une stratégie globale de mobilisation des ressources; la gestion des connaissances; et le renforcement des partenariats, en particulier de ceux constitués avec les institutions financières internationales et régionales, qui doit permettre de tirer parti des activités de coopération technique et de les conjuguer, au niveau local, avec des investissements induits.

5. L'objectif général du Plan est d'assurer une urbanisation durable en donnant aux villes et aux régions les moyens d'assurer à leurs habitants des services adéquats, la sécurité et des emplois tout en limitant leur empreinte écologique. Son but stratégique est d'aider à instaurer, d'ici à 2013, les conditions voulues pour que les efforts déployés aux niveaux international et national permettent de stabiliser le développement des taudis et d'ouvrir la voie à une réduction de la pauvreté urbaine et du nombre des habitants de taudis.

6. Ses principaux éléments stratégiques sont : ses domaines d'intervention et les secteurs de résultats et les indicateurs de succès correspondants; un cadre normatif et opérationnel renforcé pour les activités menées au niveau des pays; et la création de partenariats aux fins du renforcement des capacités de préinvestissement nécessaires pour mettre en œuvre les initiatives pilotes à plus grande échelle. Ils sont étroitement liés à l'objectif 7 du Millénaire pour le développement et à ses cibles 9, 10 et 11, concernant respectivement le développement durable, l'eau et l'assainissement et l'amélioration des conditions de vie des habitants de taudis.

7. Pour mettre le Plan en œuvre, ONU-Habitat se concentrera sur cinq domaines d'intervention complémentaires : sensibilisation, suivi et partenariats; planification, gestion et gouvernance urbaines participatives; terres et logements en faveur des pauvres; infrastructures et services de base écologiquement rationnels et abordables; renforcement des systèmes de financement des établissements humains. La prise en compte de la problématique hommes-femmes, l'épanouissement des jeunes et la création de partenariats en matière d'établissements humains ont été considérés comme des thèmes communs aux cinq domaines d'intervention du Plan.

8. Le sixième domaine d'intervention, qui concerne l'excellence dans la gestion, met un accent particulier sur l'innovation et la réforme institutionnelle. Ses principaux éléments sont le suivi et l'établissement de rapports axés sur les résultats et la mise en place d'un solide système de gestion des connaissances. Il a pour objectif de renforcer la contribution d'ONU-Habitat à la réforme du système des Nations Unies.

9. Le cadre normatif et opérationnel renforcé du Plan est le principal moyen par lequel ONU-Habitat prévoit d'harmoniser ses activités normatives et opérationnelles au niveau des pays. Il doit lui permettre de conjuguer ses activités de sensibilisation avec le soutien à la réforme des politiques et des institutions, au renforcement des capacités et à l'assistance technique, considéré comme indispensable à la viabilité financière des projets prévus pour mettre en œuvre le Programme pour l'habitat.

10. Il préconise de resserrer les relations de travail avec les équipes de pays des Nations Unies, dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, dont la Banque mondiale, les banques régionales de développement et les institutions

financières nationales, afin de mobiliser les investissements induits au niveau des pays. Son principal objectif est d'assurer systématiquement la prise en compte, dans les stratégies de développement et les allocations budgétaires nationales, de la pauvreté urbaine et de la nécessité d'améliorer les conditions de vie des habitants des taudis, et de tirer le parti maximum de ces stratégies et de ces ressources au moyen d'investissements financiers internationaux et nationaux, de l'aide publique au développement et des efforts qui sont faits au niveau local pour atteindre les objectifs internationaux de développement concernant les établissements humains.

11. Un autre de ses éléments importants est sa stratégie de mobilisation des ressources et de communication, destinée à accroître le nombre des donateurs et à mobiliser des sources de financement non traditionnelles.

12. À cette fin, le Conseil d'administration a demandé à la Directrice exécutive d'ONU-Habitat d'engager un dialogue, notamment avec le Comité des représentants permanents, au sujet des moyens d'affiner cette stratégie, y compris des options retenues par d'autres entités des Nations Unies pour accroître le nombre des donateurs et surtout encourager le versement de contributions à des fins générales (résolution 21/2, par. 2).

13. Bien que la mise en œuvre du Plan doive débuter en 2008, plusieurs mesures ont déjà été prises en vue d'établir un plan d'action à cette fin d'ici au quatrième trimestre de 2007.

14. La résolution 21/2 relative au Plan contient une recommandation importante tendant à encourager les gouvernements à créer ou à renforcer des comités nationaux d'ONU-Habitat (initialement créés en vue de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains) à base élargie ou d'autres organismes participatifs pour promouvoir la mise en œuvre du Cadre normatif et opérationnel renforcé au niveau national.

B. Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

15. Le 20 juillet 2006, le Secrétaire général⁷ a promulgué la version révisée de l'annexe spéciale au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies⁸ consacrée à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et demandé que l'on établisse les procédures opérationnelles et directives correspondantes. Comme suite à cette demande, ONU-Habitat a établi un cadre d'orientation et un projet de directives, qu'il a ensuite présentés pour examen à son Conseil d'administration.

16. À sa vingt et unième session, le Conseil d'administration a pris acte de la version révisée de l'annexe spéciale susmentionnée et du projet de directives et a prié la Directrice exécutive de mettre en place, à titre expérimental, pour une période initiale de quatre ans, des opérations de prêt de capitaux de départ remboursables.

17. Il a ainsi permis à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains de procéder pour la première fois à des opérations de prêt

⁷ ST/SGB/2006/8.

⁸ ST/SGB/2003/7.

modestes, ce pour quoi elle a initialement été créée. Ces opérations donnent également à ONU-Habitat la possibilité de compléter ses activités d'orientation, de sensibilisation et de coopération technique au moyen d'instruments financiers conçus pour permettre aux pauvres de bénéficier de prêts immobiliers. Ces instruments comblent une grave lacune dans les efforts qui sont faits pour fournir des logements abordables, qui se sont bornés jusqu'à présent à faciliter l'accès des pauvres à l'infrastructure et aux services de base et à des matériaux et techniques de construction appropriés. Conjuguer l'utilisation de ces instruments financiers avec les autres arrangements politiques et institutionnels de lutte contre la pauvreté permettra également aux États Membres et à la communauté internationale d'obtenir davantage de résultats tangibles puisqu'il sera ainsi possible de financer les initiatives de microcrédit à court terme à l'aide des crédits à long terme devant permettre d'assurer le développement des infrastructures et des terres.

18. Au cours des quatre années à venir, ONU-Habitat s'emploiera, en étroite collaboration avec des partenaires internationaux et nationaux, à élargir la portée de son dispositif de financement par le truchement des institutions financières nationales, qui prêteront les fonds qu'il leur aura versés, ainsi que les capitaux privés supplémentaires qu'ils auront permis de réunir, pour financer la construction de logements d'un coût abordable et d'infrastructures urbaines.

19. ONU-Habitat travaillera en association avec les institutions financières nationales et internationales pour concevoir des opérations de prêt, les mettre à l'essai sur le terrain et en assurer la réalisation à grande échelle. La participation de ces institutions garantira que les partenaires locaux se servant judicieusement des prêts expérimentaux de capitaux de départ remboursables de la Fondation seront considérés comme pouvant bénéficier d'investissements induits plus importants.

20. À sa vingt et unième session, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adopté trois autres résolutions connexes; la première, intitulée « Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu », portait sur les moyens de dynamiser la participation du secteur privé à la fourniture d'infrastructures et de logements abordables (résolution 21/7); la deuxième sur le Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles (résolution 21/8); et la troisième, sur les droits des femmes à la terre et à la propriété et leur accès aux ressources (résolution 21/9).

21. Reconnaissant que le marché du logement, dans le secteur privé officiel de la plupart des pays en développement et des pays à économie en transition, s'adresse essentiellement aux classes à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a engagé les gouvernements de ces pays à encourager le secteur privé à fournir des infrastructures et des logements abordables, notamment grâce à des mesures d'incitation, des politiques et des législations favorables.

22. Au niveau régional, le Conseil d'administration a pris acte de la proposition de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme tendant à créer un fonds/mécanisme de financement spécial pour l'Afrique aux fins de la prévention et de l'amélioration participatives des bidonvilles, qui serait administré par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en collaboration avec le secrétariat exécutif de la Conférence. Il a également demandé à ONU-

Habitat d'aider le secrétariat exécutif de la Conférence à concevoir une étude de faisabilité sur la création de ce fonds.

23. La concrétisation du droit de femmes de posséder des terres, des biens et un logement demeure un défi de taille dans le monde d'aujourd'hui. Dans sa résolution 21/9, concernant l'établissement de directives propres à permettre de concrétiser le droit des femmes à la terre et à la propriété et de faciliter leur accès aux ressources, le Conseil d'administration a prié la Directrice exécutive, en exécutant le Programme pour l'habitat, de promouvoir l'accès des femmes à faible revenu aux ressources, à titre individuel ou dans le cadre de coopératives ou d'autres formes d'association, en tant que contribution majeure à la mise en œuvre générale du Programme pour l'habitat et à la réduction de la pauvreté urbaine. Il a en outre prié instamment les gouvernements et leurs partenaires du développement de soutenir les fonds d'accès à la terre et les coopératives de logement en faveur des femmes ainsi que les autres organisations de femmes, y compris les organisations communautaires, pour que les femmes puissent accéder à la terre et au logement et à un financement et à la sécurité d'occupation en la matière.

C. Autres résolutions importantes adoptées par le Conseil d'administration

24. Le Programme pour l'habitat reconnaît les autorités locales comme des agents essentiels de sa mise en œuvre. La Déclaration du Millénaire⁹, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)¹⁰ et le Document final du Sommet mondial de 2005¹¹ ont également souligné la contribution des autorités locales à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

25. Comme il est indiqué plus haut, à sa vingt et unième session, le Conseil d'administration a adopté sa résolution 21/3, intitulée « Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales » qui revêt une grande importance en ce qu'elle prévoit des consultations intensives sur ces deux questions avec les États Membres, les autorités locales, les associations et d'autres partenaires d'ONU-Habitat au cours des 10 prochaines années.

26. Comme il est expliqué dans l'annexe au rapport d'étape de la Directrice exécutive sur la coopération avec les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, les directives en question ont pour objectif principal de soutenir les réformes législatives s'il y a lieu, selon qu'il convient, et de catalyser les réformes politiques et institutionnelles nécessaires pour que les autorités soient mieux en mesure d'améliorer la gouvernance urbaine et d'atteindre ainsi les objectifs de développement convenus au niveau international en matière d'établissements humains.

27. Elles énoncent les grands principes sous-tendant la gouvernance locale et la décentralisation, sous leurs aspects démocratiques, constitutionnels et administratifs,

⁹ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

¹⁰ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

¹¹ Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

et fournissent un cadre de travail souple qui prend en compte les différentes formes et traditions des États afin de faciliter l'adaptation nationale.

28. Dans une résolution connexe, la résolution 21/4 intitulée « Principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous », le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a reconnu que l'accès aux services de base, tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, constituait un élément essentiel de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des OMD. Il s'est dit satisfait du rôle directeur joué par ONU-Habitat dans l'élaboration des principes directeurs sur l'accès aux services de base pour tous, a encouragé la poursuite du développement de ces principes et a recommandé que le Conseil économique et social examine la question de l'accès aux services de base pour tous et promeuve l'utilisation des principes directeurs par les organismes des Nations Unies.

29. Reconnaissant dans sa résolution 21/6, intitulée « Épanouissement de la jeunesse urbaine », que les jeunes constituent une part importante de la population mondiale et son démesurément touchés par le chômage et le développement non viable des villes, le Conseil d'administration a prié la Directrice exécutive d'ONU-Habitat de créer, au sein de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, un fonds spécial destiné à appuyer les initiatives prises par les jeunes dans le cadre du Programme pour l'habitat.

30. Ayant pris bonne note du fait que la région de l'Arctique constitue l'un des écosystèmes les plus fragiles du monde et qu'elle est habitée par des populations autochtones vulnérables, le Conseil d'administration, dans sa résolution 21/5, intitulée « Développement durable des établissements humains de l'Arctique », a prié la Directrice exécutive de collaborer plus étroitement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'autres entités des Nations Unies, le Conseil de l'Arctique et les autres réseaux de coopération circumpolaire existants pour promouvoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat dans la région de l'Arctique aux fins du développement durable des établissements humains dans cette région.

III. Processus consultatifs régionaux et mondiaux

A. Forum urbain mondial

31. Le Forum urbain mondial a été établi par l'Assemblée générale¹² en tant qu'organe consultatif auprès de la Directrice exécutive et pour donner aux partenaires du Programme pour l'habitat la possibilité d'établir un dialogue dans un climat d'ouverture et d'échanger les enseignements tirés de l'expérience acquise en cherchant à résoudre certains des problèmes sociaux, économiques et environnementaux les plus urgents causés par l'urbanisation.

32. La troisième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue à Vancouver (Canada) du 19 au 23 juin 2006 et à laquelle ont participé plus de 10 000

¹² Voir la résolution 56/206 de l'Assemblée générale, datée du 21 décembre 2001, intitulée « Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains, ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), sect. I.B, par. 3.

représentants de gouvernements, d'autorités locales et de leurs associations, de même que d'organisations de la société civile, d'associations professionnelles, du monde universitaire et de la recherche, ainsi que du secteur privé, a été la première rencontre où il a été possible de partager les connaissances, les compétences techniques et les solutions pour la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux établissements humains et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

33. Les conclusions de la troisième session du Forum ont servi de base au choix du thème de la vingt et unième session du Conseil d'administration, à savoir : « Urbanisme durable : réduction de la pauvreté urbaine par une action locale axée sur le financement et la planification ».

34. Les principales questions découlant du Forum ont en outre servi de cadre à l'élaboration du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 et y ont contribué quant au fond. En effet, les cinq domaines d'intervention retenus dans le Plan – mobilisation, suivi et partenariats; aménagement urbain, gestion des villes et gouvernance urbaine dans un cadre participatif; politiques favorables aux pauvres en ce qui concerne la terre et le logement; infrastructures et services de base en milieu urbain respectueux de l'environnement et d'un coût abordable; et renforcement des systèmes de financement des établissements humains – sont conçus en partie pour apporter des réponses, au niveau opérationnel, aux questions découlant de la troisième session du Forum et à la demande faite par les participants de passer des idées à l'action.

35. La quatrième session du Forum sera accueillie par le Gouvernement chinois et aura lieu dans la ville de Nanjing du 13 au 17 octobre 2008 sur le thème de l'urbanisation harmonieuse.

36. Compte tenu de l'estimation selon laquelle l'année en cours sera un tournant décisif dans l'histoire de notre planète, marquant le passage d'une habitation humaine à prédominance rurale à une habitation humaine à prédominance urbaine, un des principaux domaines d'intervention du Forum portera sur les moyens de trouver un juste équilibre entre l'urbanisation et l'équité et l'harmonie sociales ainsi que le respect de l'environnement.

37. À partir de la quatrième session du Forum et conformément au rôle de catalyseur renforcé d'ONU-Habitat, comme le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme le demandait, le Forum visera essentiellement à faire le bilan des progrès accomplis et des enseignements tirés par les partenaires du Programme pour l'habitat dans la réalisation de l'objectif primordial de l'urbanisation durable.

B. Conférences ministérielles sur le logement et le développement urbain

38. En partenariat avec le Gouvernement indien, par l'intermédiaire du Ministère du logement et de la lutte contre la pauvreté, ONU-Habitat a tenu à New Delhi en décembre 2006, la première Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et l'urbanisme à laquelle ont participé 37 pays, des organisations régionales, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et d'autres organisations des Nations Unies.

39. La Conférence a adopté la Déclaration de Delhi qui donne aux pays de la région une nouvelle vision pour gérer l'urbanisation rapide, soutenir la croissance économique et surmonter les inégalités, ainsi que le Cadre élargi de mise en œuvre pour l'urbanisation durable en Asie et dans le Pacifique. Ce cadre permettra aux pays de réexaminer leurs politiques nationales, provinciales et locales et leurs stratégies concernant la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux établissements humains.

40. La Conférence est convenue de devenir un organe consultatif permanent visant à promouvoir le logement et l'urbanisme durables dans la région de l'Asie et du Pacifique.

41. La Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain a continué de tenir lieu de mécanisme de sensibilisation et de consultation pour les gouvernements africains dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Une session extraordinaire s'est tenue à Nairobi pendant le Sommet Africités en septembre 2006. Comme on l'a relevé plus haut, cette session a permis l'adoption par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat de la résolution 21/8 intitulée « Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles ».

42. ONU-Habitat et la Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme, en collaboration avec l'Union africaine, le Partenariat pour le développement municipal en Afrique et les Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique se sont engagés en outre à conjuguer leurs efforts pour faciliter la diffusion et l'adaptation en Afrique des Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat dans sa résolution 21/3. La première conférence régionale consacrée à cette question aura lieu à la fin de 2007.

C. Commission du développement durable

43. ONU-Habitat a travaillé étroitement avec la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes à l'organisation de la quinzième session de la Commission du développement durable qui s'est tenue en avril et mai 2007. ONU-Habitat a présenté les enseignements tirés des méthodes qui ont fait leurs preuves ainsi que des communications de fond sur l'énergie au service du développement urbain durable, la pollution de l'air dans les villes et le changement climatique.

44. Il a surtout été question d'assurer aux pauvres des zones urbaines et périurbaines l'accès à l'énergie, de recommander la mise en place de vastes programmes d'électrification des bidonvilles et de promouvoir l'utilisation des sources d'énergies nouvelles et renouvelables pour améliorer l'accès aux services de base, comme l'eau, l'assainissement, l'électricité et le combustible pour la cuisson des aliments.

45. Les manifestations organisées par ONU-Habitat étaient axées sur d'autres sources d'énergie à plus haut rendement et sources renouvelables afin d'améliorer la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement abordables et fiables aux pauvres vivant dans des établissements urbains. ONU-Habitat a en outre

fait le bilan des connaissances actuelles et recensé les lacunes dans la fourniture de ces services. Les participants à la réunion ont présenté l'initiative concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria à titre d'étude de cas sur l'évaluation de la façon dont les énergies renouvelables peuvent améliorer l'accès aux services publics de base favorables aux pauvres.

D. Collaboration avec les commissions régionales et les autres fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées

46. La publication intitulée *State of the World's Cities Report 2006-2007: The Millenium Development Goals and Urban Sustainability – 30 Years of Shaping the Habitat Agenda*¹³ a fourni, pour la première fois, une preuve concrète de l'ampleur et de la portée de la pauvreté et du dénuement dans les villes. Le rapport a mis en lumière plusieurs constatations nouvelles, notamment le fait que les pauvres vivant dans les villes risquent tout autant que ceux qui vivent dans les campagnes de souffrir de malnutrition, de problèmes de santé et de maladies. Il a en outre montré que le rythme de la croissance urbaine est presque le même que celui de la formation des bidonvilles. Malgré les écarts entre les régions, ces tendances semblent indiquer que la grande majorité des personnes migrant vers les villes ou nées dans les villes viennent grossir les rangs de la population pauvre des villes.

47. Ces constatations parmi d'autres montrent à l'évidence que la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international dépendra en grande partie de la capacité des États Membres à gérer le processus d'urbanisation.

48. La collaboration avec les commissions régionales vise essentiellement à renforcer les capacités des États Membres en ce qui concerne la mise au point de systèmes de suivi conçus pour collecter et analyser des données sur l'évolution de l'urbanisation et les questions urbaines. ONU-Habitat organise actuellement des programmes de formation au niveau sous-régional à l'intention de plus de 80 offices nationaux de statistique en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la CESAP et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans leurs régions respectives.

49. Une autre observation importante formulée dans le rapport sur l'état des villes du monde 2006-2007 était que les analyses statistiques courantes effectuées au niveau municipal tendaient à masquer l'ampleur véritable de la pauvreté et du dénuement dans les villes du fait, notamment, de l'hypothèse erronée selon laquelle les pauvres des villes, compte tenu de leur proximité des infrastructures et services urbains, ont un meilleur accès que les pauvres vivant dans les campagnes aux infrastructures et services de base.

50. Cette observation a conduit ONU-Habitat à collaborer avec la CESAP et avec la CEPALC dans la mise au point d'indicateurs au niveau sous-urbain permettant de mieux étayer les politiques des pouvoirs publics aux niveaux national et municipal en matière de stratégies de lutte contre la pauvreté. Le même soutien est accordé au Comité exécutif de l'Assemblée des ministres et des autorités de haut niveau sur le logement et le développement urbain en Amérique latine et dans les Caraïbes pour la

¹³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.06.III.Q.

réalisation d'études sur l'aménagement des terres et le logement social dont le but est d'orienter les débats de la réunion annuelle de l'Assemblée des ministres.

51. ONU-Habitat supervise aussi l'élaboration du premier Rapport sur l'état des villes en Afrique dans lequel figureront au moins 50 monographies de villes africaines. Le rapport mettra en lumière certaines des questions urbaines essentielles touchant la région, à savoir le rôle des villes dans la croissance économique et le développement social en Afrique, l'évolution de la pauvreté dans les villes et la viabilité de l'environnement, notamment le transport urbain et l'énergie; les conditions de logement, les bidonvilles, les marchés fonciers et la sécurité d'occupation; et l'administration des villes. Le rapport sera établi en coopération avec le PNUE, la CEA, la Banque mondiale et les Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique.

52. L'objectif du Rapport sur l'état des villes en Afrique, qui sera annoncé à la quatrième session du Forum urbain mondial prévu, comme on l'a indiqué plus haut, à Nanjing (Chine) en octobre 2008, est de consolider les actions que mènent déjà ONU-Habitat et les autres partenaires pour aider 14 pays africains¹⁴ à élaborer des politiques de logement et de développement urbain visant à améliorer les conditions de logement et l'accès à la sécurité d'occupation et aux services de base pour les pauvres des villes. Ces actions portent notamment sur la mise en place de réformes institutionnelles destinées à modifier les cadres et les normes juridiques dépassés concernant l'urbanisme et la fourniture de logements.

53. ONU-Habitat appuie les efforts déployés par la CEA pour créer un observatoire régional sur les droits de la femme.

54. En Europe, ONU-Habitat a renforcé sa coopération avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) par l'intermédiaire de son Comité de l'habitation et de l'aménagement du territoire. Cette coopération est principalement axée sur la conception d'activités opérationnelles dans les pays conformément aux instruments de la CEE concernant le logement et les monographies nationales sur le secteur du logement.

55. À la suite de la création du bureau d'ONU-Habitat à Varsovie, qui fournit des services consultatifs et une assistance technique aux pays de la région de l'Europe du Sud-Est, un organe consultatif de haut niveau chargé des questions relatives aux programmes et politiques et composé de fonctionnaires responsables du secteur du logement et des établissements humains dans la région, a été établi en février 2007.

56. ONU-Habitat et le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, en étroite consultation avec les gouvernements de la région, ont aussi lancé le Programme régional de renforcement des capacités en matière de développement urbain et de logement. Ce programme régional a pour objectif de favoriser la tenue de consultations entre les administrations centrales et locales et leurs partenaires dans les domaines suivants : l'amélioration des cadres d'orientation et des cadres stratégiques pour le secteur; le renforcement des capacités en matière de planification, de maîtrise de l'urbanisme et de gestion urbaine; l'accroissement des recettes municipales et de la capacité d'investissement des municipalités; et le renforcement de la capacité d'élaborer des projets aptes à bénéficier d'un financement.

¹⁴ Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Égypte, Kenya, Lesotho, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Soudan et Tchad.

57. En ce qui concerne la collaboration interinstitutions, ONU-Habitat a participé aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies. Il a organisé, le 6 mars 2007 dans le cadre des travaux du Comité de haut niveau sur les programmes, une réunion interinstitutions consacrée à l'urbanisation, au cours de laquelle les participants ont recommandé qu'un débat sur le thème de la pauvreté en milieu urbain ou de l'urbanisation : obstacles à surmonter et chances à saisir, ait lieu lors d'une session future du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination afin de permettre au système des Nations Unies d'élaborer une stratégie cohérente face aux problèmes multiformes posés par l'urbanisation rapide. Les participants à la réunion sont également convenus de dispositions en vue de la collaboration des organisations des Nations Unies dans le cadre de travaux d'analyse et du recensement par celles-ci des possibilités d'étoffer les programmes de travail communs sur le renforcement des capacités aux fins de réduire la pauvreté dans les villes, notamment « l'adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local ».

E. Sommet Africités

58. Le Sommet Africités s'est tenu à Nairobi en septembre 2006 sur le thème « Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement au sein des collectivités locales africaines ». Les représentants des autorités locales et des gouvernements et les autres partenaires du Programme pour l'habitat ont saisi l'occasion offerte par le Sommet pour faire le bilan de la mise en œuvre des politiques de décentralisation en Afrique.

59. Dans le cadre d'un dialogue tripartite animé par ONU-Habitat, les parties prenantes ont échangé leurs vues sur les difficultés à venir et réaffirmé leur volonté de s'engager sur la voie de la décentralisation pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux établissements humains. Elles ont souligné qu'elles étaient prêtes à appuyer la Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme et les réseaux regroupant les autorités locales de la région, notamment les Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique. Elles se sont aussi engagées à continuer de renforcer les capacités des autorités locales afin que celles-ci puissent faire des objectifs du Millénaire pour le développement un domaine prioritaire pour la coopération internationale.

F. Célébration de la Journée mondiale de l'habitat

60. Les Nations Unies ont proclamé le premier lundi d'octobre de chaque année Journée mondiale de l'habitat. Cette manifestation constitue l'occasion de nous interroger sur la manière dont nous gérons nos villes en ce nouveau millénaire. Plus de 100 villes et villages dans toutes les régions du monde ont axé la célébration de la Journée mondiale de l'habitat, le 2 octobre 2006, sur le thème « Les villes : aimants de l'espoir ». La célébration principale s'est déroulée à Naples (Italie) et le couronnement a été la cérémonie de clôture qui s'est tenue à Kazan, en Fédération de Russie, deux jours plus tard. Le moment fort de ces manifestations a été la remise des prix d'honneur ONU-Habitat 2006 et des prix de l'habitat mondial par la Building and Social Housing Foundation.

61. En 2007, la célébration internationale de la Journée mondiale de l'habitat aura lieu à La Haye. Une importante célébration est également prévue à Monterrey, au Mexique. Cette année, le thème de la Journée, qui tombe le 1^{er} octobre 2007, est « Une ville sûre est une ville juste ». Ce thème a été retenu en vue de susciter la prise de conscience et la réflexion concernant les menaces croissantes qui pèsent sur la sûreté urbaine et la justice sociale, notamment la criminalité et la violence en milieu urbain, les expulsions de force et la précarité d'occupation, de même que les catastrophes naturelles ou celles causées par l'homme.

62. Une conférence internationale sur l'état de la sûreté dans les villes du monde se tiendra du 1^{er} au 5 octobre 2007 à Monterrey, au Mexique, dans le cadre du Forum international des cultures. Lors de la célébration à La Haye comme à Monterrey, on a prévu un lancement du *Rapport mondial sur les établissements humains*¹⁵, dont l'édition 2007 porte sur l'accroissement de la sûreté et de la sécurité urbaines.

IV. Collaboration avec les institutions financières internationales et régionales et avec d'autres partenaires

63. ONU-Habitat a continué de renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, les banques régionales de développement et la Commission européenne, en vue de la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat.

A. Investissements induits en matière d'eau et d'assainissement : collaboration avec les Banques africaine et asiatique de développement

64. ONU-Habitat continue d'assurer le rôle moteur dans la prestation de l'assistance technique en matière de renforcement des capacités avec un financement national et international, afin de soutenir les efforts déployés par les États Membres pour réaliser la cible 10 de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement, concernant l'eau et l'assainissement. Cette méthode est en cours de mise en œuvre, en partenariat avec la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement et avec le soutien de donateurs bilatéraux dans 19 pays d'Afrique et d'Asie et du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement. En plus de l'accord (dont il a été rendu compte précédemment) conclu en 2006 avec la Banque africaine de développement pour investir, en faveur des pauvres et en particulier des femmes, dans l'eau et l'assainissement, un montant de 540 millions de dollars des États-Unis, on a prévu d'augmenter le montant du mémorandum d'accord avec la Banque africaine de développement de 1 milliard de dollars, privilégiant l'assainissement. Cette initiative sera également en lien avec le programme de financement de l'eau de la Banque asiatique de développement, qui porte sur cinq pays : l'Inde et le Viet Nam (déjà couverts au titre des priorités d'intervention actuelles du programme de gestion de l'eau pour les villes asiatiques), de même que le Pakistan, l'Indonésie et les Philippines (qui seront considérés comme des bénéficiaires possibles de l'élargissement de ce programme).

¹⁵ Londres, Earthscan, 2007.

65. Consécutivement au lancement, à Mexico en mars 2006, du Plan d'action de Hashimoto – les mesures à prendre (A/C.2/61/4, annexe I), le Secrétaire général a prié ONU-Habitat d'être le chef de file de la mise en œuvre des partenariats entre les entreprises de distribution de l'eau. En réponse à cette demande, ONU-Habitat a lancé un certain nombre d'activités, notamment pour appuyer la création de ces partenariats en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans les États arabes, et pour recenser des partenaires techniques et financiers. L'organisme a aussi mis sur pied, dans ses bureaux, un centre mondial des partenariats entre les entreprises de distribution de l'eau. De plus, il a élaboré un cadre pour l'Alliance mondiale des partenariats entre les entreprises de distribution de l'eau. Dans le cadre de la Semaine mondiale de l'eau, qui sera célébrée à Stockholm du 12 au 18 août 2007, cette alliance fera l'objet d'un lancement officiel par S. A. R. Willem-Alexander des Pays-Bas, Prince d'Orange, qui est Président du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général.

66. Le Programme de gestion de l'eau pour les villes africaines est la première initiative globale conçue pour aider les pays d'Afrique à gérer de manière efficace la crise de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain qui ne cesse de s'aggraver et protéger les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du continent menacés par l'ampleur croissante de la pollution terrestre d'origine urbaine. Actuellement, des villes de 14 pays¹⁶ participent au Programme. Les phases de démarrage et d'élaboration du projet, démarrées en 2004-2005, sont terminées, et la mise en œuvre est en cours dans plusieurs pays. Outre le partenariat stratégique avec la Banque africaine de développement, qui prévoit que le Fonds africain de développement et ONU-Habitat fourniront des subventions de l'ordre de 217 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, un arrangement semblable a été conclu avec le programme de fourniture d'eau et d'assainissement de la Banque mondiale en Éthiopie; il prévoit que 60 millions de dollars seront affectés à des interventions ciblant les citoyens pauvres.

67. Le Programme de gestion de l'eau pour les villes asiatiques est mené en collaboration avec la Banque asiatique de développement. Il a pour objet de promouvoir les services de fourniture d'eau et d'assainissement de proximité en améliorant la gouvernance de l'eau et la gestion de la demande d'eau dans les villes, l'assainissement intégré de l'environnement urbain et la création de sources de revenus pour les pauvres. Il est actuellement mis en œuvre en Chine, en Inde, en République démocratique populaire lao et au Népal grâce à des investissements totalisant plus de 280 millions de dollars. Plusieurs initiatives en cours visent à améliorer le secteur de l'eau et de l'assainissement grâce à des partenariats stratégiques avec la Banque asiatique de développement, diverses administrations nationales et municipales, des organismes bilatéraux et multilatéraux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, etc.

68. ONU-Habitat a lancé une initiative globale visant à la réalisation de la cible 10 de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement au cours des quatre ou cinq prochaines années dans l'écosystème transfrontalier du lac Victoria, commun au

¹⁶ Il s'agit des villes suivantes : Abidjan (Côte d'Ivoire), Accra (Ghana), Addis-Abeba, Harar et Dire Dawa (Éthiopie), Yaoundé, Douala et Édéa (Cameroun), Maputo (Mozambique), Kampala (Ouganda), Nairobi (Kenya), Lusaka (Zambie), Kigali (Rwanda), Jos (Nigéria), Bamako (Mali), Ouagadougou (Burkina Faso), Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), et Dakar (Sénégal).

Kenya, à l'Ouganda et à la République-Unie de Tanzanie. Les investissements mobilisés servent à financer des projets d'adduction d'eau, d'assainissement, de gestion des déchets solides et d'équipement au profit des pauvres dans 15 agglomérations secondaires, améliorant ainsi les conditions de vie, la santé et la nutrition de 595 000 personnes, et à réduire les effets nocifs de l'urbanisation sur l'environnement dans le bassin du lac Victoria. On a adopté à cet effet une approche en deux phases – investissements immédiats et interventions à long terme. Cette approche permettra de mener des actions à effet rapide conçues pour améliorer les services de fourniture d'eau et d'assainissement tout en planifiant les investissements à plus long terme. C'est là un modèle nouveau et facile à appliquer dans les petits centres urbains pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

69. L'Initiative de distribution d'eau et d'assainissement dans le bassin du Mékong vise à améliorer les conditions de vie des citoyens pauvres dans ce corridor économique qui connaît une croissance rapide. Elle a pour objectif d'accélérer les investissements dans les villes de taille moyenne. Elle prévoit aussi de renforcer les capacités institutionnelles et les compétences humaines, d'atténuer à l'échelon local les effets de l'urbanisation sur l'environnement, et de favoriser le développement économique en améliorant les services de distribution d'eau et d'assainissement et en créant des activités connexes génératrices de revenus. Divers projets communautaires accélérés d'adduction d'eau et d'assainissement sont en cours en partenariat avec les services publics locaux en Inde, en République démocratique populaire lao, au Viet Nam et dans la province chinoise du Yunnan.

B. Mobilisation des capitaux intérieurs grâce à la Facilité pour la réfection des taudis

70. On a continué d'intensifier les essais sur le terrain dans le cadre du programme pilote de la Facilité pour la réfection des taudis dans quatre pays pilotes : Ghana, Indonésie, République-Unie de Tanzanie et Sri Lanka. Dans les quatre pays, les banques commerciales du secteur privé continuent de contribuer avec enthousiasme à compléter les mesures prises par les quatre gouvernements pour élaborer des projets de réfection des taudis qui soient susceptibles d'être financés. Dans cet ordre d'idées, et pour la première fois, la Facilité pour la réfection des taudis incorpore actuellement un important élément de crédit privé dans les projets de réfection favorables aux pauvres.

71. La condition essentielle de ces progrès a été la reconnaissance, par les gouvernements et les banques privées, des mesures prises par les habitants des taudis eux-mêmes. Ceux-ci ont conçu des projets de réfection adaptés à leurs besoins et à leurs moyens, comme en témoignent les régimes d'épargne communautaire des habitants des taudis, élément central des plans d'action des projets de réfection. Comme prévu, l'apport des habitants ne couvre pas intégralement les coûts de réfection, ces habitants n'ayant pas les moyens de l'investissement à forte intensité de capital qu'exigent l'infrastructure et les services relatifs aux terrains. Il faut donc, pour exécuter le plan d'action, un apport complémentaire de la part des administrations locales, des prestataires de services et des organisations non gouvernementales. La Facilité pour la réfection des taudis démontre ainsi que les opérations de réfection des taudis peuvent être très semblables à des projets traditionnels construction de logements. Pour réussir, ils

doivent réunir les nombreux acteurs et intervenants, afin que ceux-ci agissent de concert et considèrent les efforts investis par les habitants des taudis et par leurs diverses associations et organisations sociales comme un apport effectif à la réfection. Les enseignements tirés de ces projets pilotes seront présentés à la quatrième session du Forum urbain mondial, qui se tiendra à Nanjing en 2008.

72. Les progrès déjà enregistrés et les connaissances acquises par la Facilité pour la réfection des taudis concernant l'accès des habitants des taudis au crédit ont été largement partagés. En plus du dialogue sur le financement qui a eu lieu à la vingt et unième session du Conseil d'administration, des discussions semblables se sont tenues dans le cadre de diverses manifestations internationales telles que le Sommet urbain mondial, organisé par la Fondation Rockefeller à Bellagio (Italie) en juillet 2007, sur le thème *Innovations for an Urban World* (« Innovations pour un monde urbain ») et la réunion du Groupe de conseillers des Nations Unies sur les secteurs financiers accessibles à tous, qui s'est tenue à Nairobi le 27 juin 2007, conjointement avec les réunions du Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres et du Fonds d'équipement des Nations Unies. On commence à mieux comprendre comment ces organisations peuvent, par leurs différentes fonctions, aider à combler les lacunes en matière de financement de logements accessibles aux habitants des taudis et aux citoyens pauvres.

C. Initiatives Alliance des villes et Villes sans taudis

73. ONU-Habitat a poursuivi sa collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre de l'Alliance des villes afin de participer à l'élaboration de stratégies de développement urbain en Asie, en Amérique latine, en Afrique et dans des pays en transition vers l'économie de marché.

74. Pendant la période considérée, il y a eu une expansion des activités en Afrique, notamment le lancement d'une stratégie de développement urbain à Lomé, où le processus de réconciliation nationale est désormais renforcé et où les partenariats avec des organisations internationales ont repris. D'autres nouvelles initiatives de la région sont les stratégies de développement urbain au Bénin, au Mali, en République-Unie de Tanzanie et au Kenya.

75. Au Timor-Leste, ONU-Habitat appuie l'élaboration de stratégies de développement urbain; en Mongolie, on a mis en place un projet visant à la mise en œuvre d'une stratégie de rénovation urbaine participative, conjointement avec un vaste dialogue sur les politiques et des réformes.

76. Au niveau régional, ONU-Habitat a entrepris une action en Afrique de l'Ouest et du Centre, par le biais du programme Villes sans taudis, et en Amérique centrale, l'organisme soutient activement l'élaboration de lois et de politiques urbaines améliorées.

D. Collaboration avec la Commission européenne

77. ONU-Habitat a continué de renforcer sa coopération avec la Commission européenne dans le domaine du développement urbain durable. L'attachement de la Commission à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, avec un accent particulier sur l'élimination de la pauvreté, constitue une assise solide

pour la coopération relative à la promotion du logement convenable pour tous et à la viabilité écologique des villes, particulièrement dans les pays en développement et les pays en transition vers l'économie de marché. Des mémorandums d'accord conclus à la fois avec le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Commission européenne ont permis à ONU-Habitat de mettre au point des mesures concrètes d'atténuation de la pauvreté dans les pays membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

E. Global Land Tool Network

78. Il existe sur terre peu de problèmes plus épineux et plus complexes que ceux qui ont trait à la propriété foncière et à la sécurité des droits fonciers. Tous les gouvernements doivent faire face au défi de la gestion des terres, avec son cortège de lois, de normes religieuses, de traditions culturelles et de pratiques administratives. Dans de nombreux pays, ces normes, procédures et pratiques s'opposent à ce que les femmes deviennent propriétaires terriennes. Dans les pays riches, les registres fonciers couvrent la majorité du territoire et sont généralement bien tenus. En revanche, les registres fonciers des pays en développement couvrent rarement plus de 30 % du territoire national. Dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit, les questions foncières revêtent une importance cruciale puisqu'elles sont souvent étroitement liées au conflit en question. Une saine gestion des terres est donc essentielle pour la consolidation de la paix et la stabilité sociale.

79. Le Global Land Tool Network est un réseau international en cours d'élaboration sous l'égide d'ONU-Habitat qui vise à aborder les questions foncières de manière plus globale. Il a pour finalité d'aider les entités locales et nationales à utiliser des outils fonciers modulables qui sont favorables aux pauvres et prennent en compte l'égalité des sexes.

80. Le réseau a les objectifs suivants : améliorer et mettre au point des outils de gestion foncière et de protection des droits fonciers favorables aux pauvres; lever les obstacles rencontrés par les initiatives existantes; aider à renforcer les réseaux existants dans le domaine foncier; améliorer la coordination à l'échelle mondiale pour les questions foncières; participer à l'élaboration d'outils prenant en compte l'égalité des sexes qui soient peu coûteux et utiles aux organisations locales; et améliorer de manière générale la diffusion d'informations sur la concrétisation de la sécurité d'occupation.

81. Le lancement officiel du Global Land Tool Network a eu lieu à la troisième session du Forum urbain mondial, tenue en juin 2006 à Vancouver (Canada). Depuis, le réseau s'est élargi et compte plus de 20 institutions partenaires, dont la plupart sont elles-mêmes des réseaux. Les organisations internationales suivantes se sont associées à cette entreprise : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la CEA et la Banque mondiale. Les autres partenaires représentent les organisations de la société civile, les organisations de défense des droits de l'homme, les associations d'habitants des taudis, les associations féminines communautaires, les donateurs bilatéraux et la Millennium Challenge Corporation des États-Unis d'Amérique.

82. Dans le cadre du Global Land Tool Network, ONU-Habitat s'emploie, aux côtés de la CEA, de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement, à

mettre au point des indicateurs fonciers pour l'Afrique. Ces indicateurs viendront appuyer les principes de politique foncière qui guideront le travail effectué par ces institutions dans le cadre de leurs missions et mandats respectifs. Ces principes directeurs et les indicateurs correspondants seront examinés par les chefs d'État au cours du premier semestre de 2008.

83. C'est également dans le cadre du Global Land Tool Network qu'ONU-Habitat étudie avec la Banque mondiale les projets que cette dernière mène dans le domaine foncier à l'échelle mondiale, afin de renforcer l'action de la Banque dans les décennies à venir et de l'aider à intégrer des stratégies et des outils de gestion des terrains urbains favorables aux pauvres dans ses opérations de prêts.

F. Collaboration avec le secteur privé

84. Un groupe d'étude multipartite a été créé afin de donner effet à la résolution 21/7 du Conseil d'administration intitulée « Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes cibles à faible revenu ». Le Conseil d'administration y engage les gouvernements, notamment dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition, à encourager et à stimuler la participation du secteur privé pour fournir des infrastructures et des logements abordables, notamment grâce à des mesures d'incitation, des politiques et des législations favorables.

85. Le groupe d'étude a adopté une vision plus large des mesures d'encouragement durables en faveur des partenariats public-privé, se libérant de la conception classique de ces partenariats afin d'examiner l'ensemble des politiques qui permettent au marché du logement de contribuer à l'émergence d'un climat d'investissement plus favorable pour les entreprises privées et les citoyens. La mobilisation à grande échelle de l'investissement privé en faveur des logements abordables n'est possible qu'en mettant en œuvre des politiques gouvernementales dynamiques et propices associées à des aides ciblées pour certaines catégories de revenu.

86. Le groupe d'étude élaborera des directives qui aideront les gouvernements à appliquer la résolution. Il entend aborder l'ensemble des dimensions sociales, économiques et environnementales du logement abordable en s'appuyant sur un large éventail de partenaires du Programme pour l'habitat, notamment les petites, moyennes et grandes entreprises, les autorités locales, les groupes de citoyens et les organisations communautaires.

87. En avril 2007, ONU-Habitat a créé le Partenariat d'entreprises pour l'urbanisation durable, une alliance stratégique de partenaires commerciaux, notamment de fondations et d'autres acteurs du secteur privé, œuvrant pour l'urbanisation durable. Le Partenariat a été lancé deux jours avant le début de la vingt et unième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et regroupe plus de 300 entreprises, sociétés et fondations.

88. Il a été convenu que le Partenariat d'entreprises pour l'urbanisation durable servirait de plate-forme pour les parties prenantes souhaitant créer un réseau du secteur privé pour la mise en commun des meilleures pratiques commerciales et modèles de gestion dans les secteurs du bâtiment, du financement du logement, de

l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des transports, de la gestion des catastrophes et de la reconstruction, de l'informatique et de la formation.

89. Le groupe d'étude s'attachera particulièrement à renforcer le rôle d'ONU-Habitat pour ce qui est de faciliter et promouvoir le dialogue entre les divers partenaires afin de les aider à prendre des mesures concrètes axées sur les problèmes urgents d'urbanisation dans leurs villes et villages respectifs.

G. Participation de la société civile

90. La quasi-totalité des programmes d'ONU-Habitat comportent des partenariats avec les organisations de la société civile et établissent une collaboration concrète avec les principaux réseaux de la société civile aux échelons mondial, national et local, afin d'appuyer leur participation active à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.

91. ONU-Habitat a continué de collaborer avec l'Environmental Youth Alliance à l'organisation du Forum mondial de la jeunesse sur le thème « Bringing Together Youth Leaders of Today and Tomorrow » (Rassembler les jeunes dirigeants d'aujourd'hui et de demain), qui s'est tenu deux jours avant la troisième session du Forum urbain mondial. Le Forum mondial de la jeunesse a permis à 400 jeunes et à leurs animateurs originaires de plus de 40 pays de mettre en commun les pratiques optimales en ce qui concerne les projets et programmes d'amélioration du cadre de vie dirigés par des jeunes. Les jeunes présents ont pu à cette occasion se rencontrer, échanger leurs vues, présenter leurs projets, créer des réseaux et se préparer en vue de leur participation à la troisième session du Forum urbain mondial.

92. En juin 2007, ONU-Habitat, le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement à Nairobi une réunion entre des agents de liaison avec les organisations non gouvernementales au sein du système des Nations Unies, des organismes régionaux et des institutions financières internationales.

93. En octobre 2006, un séminaire d'acteurs dans le domaine de la démarginalisation des pauvres par le droit a eu lieu au Kenya. Ce séminaire a été organisé en prévision de la réunion de la Commission sur la démarginalisation des pauvres par le droit, tenue le mois suivant au Kenya sous l'égide du PNUD, du PNUE et d'ONU-Habitat.

94. Plusieurs accords de coopération ont été signés avec des mouvements de jeunesse au cours de la période considérée afin d'instaurer et de renforcer la coopération dans les domaines pertinents. Ces accords entrent dans le cadre de l'Initiative de partenariat mondial pour l'épanouissement de la jeunesse urbaine en Afrique, qui reconnaît la nécessité de faire participer réellement les jeunes des zones urbaines en créant un environnement dynamisant dans lequel ils peuvent agir. À ce jour, YouthBuild, l'Environmental Youth Alliance, le Glocal Forum, BURO (Conseil de la jeunesse d'Oslo) et Computer Aid International sont au nombre des organisations participantes. Le premier Sommet africain des organisations de la société civile, organisé par ONU-Habitat en coopération avec MWENGO, un réseau africain d'organisations de la société civile, s'est tenu en janvier 2007 à Nairobi.

V. Renforcement de la coordination des activités humanitaires et de la reconstruction durable

95. Il y a eu, pendant la période à l'examen, plusieurs interventions d'urgence, qui sont allées de l'intervention humanitaire au renforcement des capacités et à la formulation de politiques. Cela a été le cas notamment en Indonésie, en Iraq, au Pakistan, au Sri Lanka, en Somalie et au Soudan, où des projets qui avaient pour but à l'origine de fournir des secours débouchent actuellement sur des initiatives axées sur le renforcement des institutions, la révision des codes et des normes de construction, les systèmes de planification et de gestion de l'occupation des sols, et la formulation ou la réforme de politiques. Ces initiatives montrent qu'une intervention rapide pratiquée à la suite d'une catastrophe ou d'un conflit pour répondre à des besoins immédiats en matière de logement peut entraîner une action à plus long terme, de nature à assurer la viabilité du relèvement et de la reconstruction.

96. Fort de cette expérience, ONU-Habitat a participé activement aux travaux de divers mécanismes interinstitutions agissant aux niveaux régional et international pour renforcer la coordination des interventions pratiquées dans les situations d'urgence complexes et à la suite de catastrophes naturelles, dont ceux du Comité permanent interorganisations (CPI), ainsi qu'à la formulation des procédures d'appel global, des appels éclairs et des plans d'action humanitaires communs. Bien qu'il ne soit pas membre du CPI, il fait actuellement office d'organisme coordonnateur dans trois domaines d'action humanitaires, à savoir l'hébergement d'urgence, la protection et le relèvement rapide. C'est pourquoi il élabore des stratégies permettant d'assurer un hébergement d'urgence après une catastrophe, évalue les besoins en la matière, formule des directives relatives à l'occupation des sols à la suite d'une catastrophe et mène d'autres activités visant à améliorer les interventions humanitaires et à assurer rapidement le relèvement et la reconstruction dans les régions touchées.

97. ONU-Habitat apporte de plus en plus la preuve que ses interventions sont utiles aux opérations de secours et de relèvement en permettant d'assurer la transition entre les secours humanitaires, d'une part, et un relèvement, une reconstruction et un renforcement des capacités durables, d'autre part. Bien qu'il ne soit pas un organisme de secours, il a montré qu'il pouvait, de façon complémentaire, assurer la durabilité et la viabilité des secours et du relèvement. Il a été appelé à faire office d'organisme coordonnateur en ce qui concerne le logement, la terre et la propriété dans le nouveau système d'intervention humanitaire, dont le Coordonnateur des secours d'urgence et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU assurent la direction. Il faudrait que cette collaboration naissante avec les organismes humanitaires soit renforcée si l'on veut promouvoir les capacités à l'échelle du système et combler les lacunes du système humanitaire actuel dans le domaine du logement.

VI. Questions financières et budgétaires

A. Mobilisation des ressources

98. À sa vingt et unième session, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a approuvé la stratégie de mobilisation des ressources que le programme a adoptée

dans le cadre de son plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013. Il a préconisé que de nouveaux efforts soient faits pour affiner la stratégie, notamment que l'on examine les possibilités d'élargir la base de ressources de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. Il a en outre approuvé l'ouverture du crédit de 15 millions de dollars devant permettre de commencer à appliquer le Plan stratégique et institutionnel et de fournir les ressources dont ONU-Habitat a besoin aux fins de ses opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, destinées à financer des logements pour les pauvres. Un groupe de la mobilisation des ressources qui aura pour fonction de consolider et de rationaliser l'action menée à cet effet est en train d'être créé.

99. Pendant la période à l'examen, le montant total des contributions volontaires reçues par ONU-Habitat a augmenté globalement de 10 %, en passant de 111,4 millions de dollars en 2005 à 126 millions de dollars en 2006. Sur le montant total des contributions reçues en 2006, 54,6 millions de dollars ont été versés à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et 71,4 millions de dollars aux activités de coopération technique menées au niveau national. Des résultats positifs ont été obtenus grâce aux efforts intensifs de collecte de fonds de l'organisation visant à alimenter le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, le Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien et la Facilité pour la réfection des taudis. À la fin de 2006, des accords pluriannuels avaient été signés avec divers donateurs, qui prévoyaient le versement d'un montant de 57,1 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale, de 1,2 million de dollars au Programme spécial et de 20,1 millions de dollars à la Facilité. Cette tendance devrait se poursuivre avec le financement pluriannuel des cinq domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

B. Équilibre entre les contributions affectées et les contributions non affectées

100. Malgré une hausse du montant total des contributions volontaires reçues par la Fondation, les contributions non affectées sont demeurées au même niveau, c'est-à-dire à 10 millions de dollars, ce qui confirme la préférence des donateurs pour les contributions affectées. Les deux types de contribution permettent d'atteindre les objectifs généraux du Programme, mais le déséquilibre persistant entre leurs montants entrave l'application effective et efficace du programme de travail approuvé et en modifie les priorités.

101. Le Programme demeure vulnérable, étant donné que 90 % des ressources non affectées sont fournies par 10 donateurs. Une des principales stratégies de mobilisation des ressources de son plan stratégique et institutionnel à moyen terme consistera à élargir la base de ses donateurs, d'accroître les ressources de la Fondation et de redresser le déséquilibre entre les contributions affectées et les contributions non affectées qu'elle reçoit. L'application des recommandations, relatives aux contributions non affectées figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Voluntary Contributions in United Nations System Organizations: impact on programme delivery and resource mobilization strategies » permettra de l'appliquer plus judicieusement.

C. Contributions au budget ordinaire

102. Bien que les contributions au budget ordinaire ne représentent que 10 % du montant total des contributions versées à ONU-Habitat, l'organisation continue de s'appuyer sur elles dans la mesure où elles facilitent l'application d'un programme de travail cohérent, aux priorités bien définies. Elles assurent le financement des principales structures opérationnelles de l'organisation et constituent la principale source de financement de ses activités normatives de base, qui ne sont pas appelées à bénéficier de ressources affectées dans l'immédiat. À sa soixante et unième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/2006 du 20 décembre 2006 intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) », a prié le Secrétaire général de continuer à examiner les besoins en ressources d'ONU-Habitat afin que cet organisme puisse mieux soutenir les politiques, stratégies et plans nationaux visant à réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et du Document final du Sommet mondial de 2005 en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la réfection des taudis. Le Secrétaire général a fait des propositions appropriées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009.

VII. Conclusions et recommandations

103. **Les problèmes touchant les établissements humains, notamment dans les taudis, qui se multiplient rapidement, sont réels, complexes et urgents. Ils risquent, s'il n'y est pas remédié, de devenir une source d'instabilité. Ils ont des répercussions sur la population aussi bien que sur l'environnement. Les résoudre suppose que toutes les parties collaborent à tous les niveaux sur la base d'une vision partagée.**

104. **Le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 et les prêts expérimentaux de capitaux de départ remboursables destinés à financer la construction de logements pour les pauvres et le développement urbain sont indispensables à cet égard. Le Plan constitue un très bon moyen de renforcer le rôle que joue ONU-Habitat en tant que catalyseur de l'application coordonnée du Programme pour l'habitat. Son orientation plus précise, son cadre normatif et opérationnel et ses stratégies de mobilisation des ressources et de communication renforcés et l'engagement qu'ONU-Habitat y prend de constituer des partenariats, d'axer ses activités de suivi et ses rapports sur les résultats et de se doter d'un solide système de gestion des connaissances représentent une contribution appréciable à la réforme du système des Nations Unies.**

105. **Les prêts expérimentaux de capitaux de départ remboursables sont conçus pour remédier à une lacune persistante des mécanismes financiers internationaux visant à aider les pauvres à accéder à des prêts immobiliers et à renforcer la capacité des gouvernements et des autorités locales de fournir des infrastructures urbaines et des services de base d'un coût abordable. Son application, même à titre expérimental, devrait fournir l'élan nécessaire pour élaborer des instruments financiers novateurs, susceptibles d'aider**

véritablement les États Membres à atteindre les objectifs de développement relatifs aux établissements humains convenus sur le plan international.

106. Les États Membres sont encouragés à créer un environnement propice à la réalisation des grands objectifs consistant à assurer un logement convenable à tous et une urbanisation viable :

a) En fournissant l'appui et les ressources nécessaires à l'application du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, dont le budget est fixé à 15 millions de dollars des États-Unis pour la période 2008-2009;

b) En renforçant concrètement la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains à l'aide de contributions à son fonds d'affectation spéciale pour les prêts expérimentaux de capitaux de départ remboursables destinés à financer des logements abordables, ce qui constituera une première mesure importante d'appui à l'application du Programme pour l'habitat;

c) En revitalisant ou en renforçant les comités nationaux d'ONU-habitat aux fins de l'intégration horizontale de la réduction de la pauvreté urbaine dans les plans nationaux de développement, de l'élaboration de stratégies de développement urbain durable dont tous puissent bénéficier et de la promotion de l'application du cadre normatif et opérationnel renforcé au niveau national;

d) En recommandant que les questions de l'accès aux services de base pour tous et de l'urbanisation durable soient inscrites à l'ordre du jour des débats de haut niveau du Conseil économique et social et des autres mécanismes intergouvernementaux, ce qui permettra de promouvoir les principes directeurs relatifs à l'accès aux services de base et de favoriser l'examen plus systématique de la question de l'accès des pauvres à l'eau et à l'assainissement, qui est indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.